



PHYSICAL THERAPY IN BELGIUM

Propositions GDT budget et plan pluriannuel

Priorités

1. Réalisez des frais rentables le plus rapidement possible, vers 30 € ou 1 € / minute
 - en un seul mouvement
 - soit par étapes, parallèlement au plan pluriannuel
2. Frais rentables
 - s'aligner avec des prestataires comparables (Master 5 ans)?
 - avec les collègues européens?
 - ou sur la base d'une étude mise à jour?
3. La norme de croissance annuelle du budget de l'INAMI est de 2,5% à partir de 2022.
La composition du budget de kinésithérapie doit être la somme du calcul technique de l'INAMI
+ 1,5% comme norme de croissance garantie pour le secteur lui-même + index de santé
 - L'estimation technique est basée sur la tendance des 4 à 5 dernières années
 - la norme de croissance propre au secteur peut servir à financer des initiatives innovantes
 - l'index santé est la compensation de la perte de pouvoir d'achat au cours de l'année écoulée
4. Honoraires corrects pour les visites à domicile = temps supplémentaire consacré au déplacement + frais de déplacement + la prestation elle-même
5. Optimisation de certains profils de kinesiérapeutes ayant des besoins différents, avec dessous-budgets ajustés en conséquence (qualification particulière, ...)
6. Engagement de numérisation complète sur base du DEK (dossier électronique kinésithérapeutique), prescription électronique, notifications et applications électroniques, facturation électronique

7. Plateforme E-health + budget pour la télé-revalidation
 - Faciliter la communication avec les médecins
 - Augmenter la visibilité du kinésithérapeute
8. Prime informatique à conserver uniquement pour les débutants pendant 3 ans
9. Utiliser les ressources du financement DEK sur le budget des primes télématiques + budget «dossier et rapport» + budget «supplément pour ouverture de dossier en pathologie courante» afin d'encourager l'utilisation du DEK
10. Développer une méthode pour objectiver les gains d'efficacité au sein du propre budget sectoriel
11. Revalorisations des prestations : un tarif par minute identique pour toutes les prestations ; en même temps responsabiliser le secteur pour ses propres dépenses.
12. Investir 3% du budget du secteur dans la prévention (Kinecoach, autres projets innovants,...). Laisser-le évoluer avec des besoins non couverts en matière de prévention.
13. Prévoir un honoraire de base qui couvre les frais pour tous les kinésithérapeutes
14. Prévoir un honoraire plus élevé pour tout kinésithérapeute accrédité
15. Prévoir un honoraire supplémentaire pour les kinésithérapeutes ayant une qualification particulière
16. Mettre l'accent sur des soins efficaces grâce à des incitations financières (stimuler la collaboration)
17. Élaborer un cadastre dynamique des kinésithérapeutes, indispensable pour gérer la profession
18. Définir l'accès direct sous certaines conditions (= DEK partagé)
 - Examen consultatif du patient sans prescription (préventif, consultatif, administratif)
 - Rendre obligatoire l'utilisation du DEK avec code de nomenclature (pour plus de visibilité du secteur) et encourager cela financièrement
 - Répertoire les pathologies éligibles à un accès direct
19. Promouvoir le travail interdisciplinaire et compenser la charge administrative

supplémentaire qui n'est pas remboursée actuellement :

- consultation inter- et multidisciplinaire
- contact avec la famille / les parents / le partenaire
- feed back

20. Traitements dans et hors du cadre INAMI:

- a. soins curatifs: au sein de l'INAMI, paiement par prestation
- b. soins chroniques: au sein de l'INAMI, système forfaitaire
- c. prévention: à l'intérieur ou à l'extérieur de l'INAMI (re-fédéralisation de la prévention) ?
- d. coaching: hors de l'INAMI

21. Créer des sessions de groupe dans tous les settings sous des conditions financières correctes:

- max 8 personnes / groupe cf. nomenclature K
- les séances de groupe sont individualisées
- système forfaitaire, non par prestation

- sont financièrement plus attractifs (contrairement à la méd. Physique)
- il existe des preuves scientifiques suffisantes pour les bienfaits pour la santé
- devrait être moins cher que la nomenclature K, mais une séance d'une heure pour 8 personnes permet de revaloriser le forfait pour des s de groupe
- bilan d'évaluation individuel pour chaque patient du groupe
- création d'un code de nomenclature spécifique

22. Soins en MRPA/MRS : développer une politique transversale au-delà des frontières des secteurs, avec une approche pluriannuelle dans un cadre stable avec des moyens financiers suffisants

23. Garantie budgétaire:

l'effet de la méthodologie actuelle des calculs techniques est qu'un secteur qui voit sa tendance à la baisse est confronté à une baisse structurelle de son budget l'année suivante, ce qui a un effet décourageant.

24. Garantie des droits de tirage sur les gains d'efficacité: lorsqu'il apparaît pour une initiative existante ou nouvelle initiative que les coûts réels augmentent moins rapidement que les coûts estimés, la différence est versée au secteur sous forme de gains d'efficacité, ce que le secteur lui-même peut réinvestir.

25. Nomenclature efficace: le système actuel d'ajustement de la nomenclature via un AR a un effet particulièrement retardateur et empêche l'innovation en temps opportun en raison des innombrables étapes intermédiaires. Le secteur de la kinésithérapie devrait avoir la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives potentielles de manière créative et de développer sa propre nomenclature en fonction des besoins du patient.

26. Représentation: pourquoi ne sommes-nous pas entendus?

- Représentation des kinésithérapeutes hospitaliers
- Ajustement de l'IFIC
- Optimiser la communication avec les médecins
- 2e volet des avantages sociaux de l'INAMI

27. Une bonne organisation de la profession nécessite le rétablissement de son propre organe déontologique.

Chiffres clés les plus récents	
Objectif budgétaire kinésithérapie 2020	€ 847,342 mio
Coût du soulèvement de la discrimination -25 % en prix 2021	€ 22,5 mio
Norme de croissance annuelle du budget de l'INAMI à partir de 2022	2,5 %
Côte part budget kinésithérapie / budget INAMI 2020	3,06 %
Nombre de kinésithérapeutes ayant un profil INAMI en 2019	23.675
Nombre de kinésithérapeutes nouvellement reconnus en 2020	1.805
Nombre de kinésithérapeutes avec une qualification particulière en 2018	3.035
Nombre de kinésithérapeutes accrédités (2020)	5.711
Nombre de portfolio's actifs (PQK) (2020)	14.551